

Logiciel libre : c'est quoi ?

E. RAMAT
LISIC - ULCO



Plan

- Les origines
- Les personnages
- La philosophie et la théorie
- Qualités du logiciel libre
- Les licences
- Les communautés
- La Liberté

Copyright & licences

Copyright



Copyleft

« L'idée centrale du copyleft est de donner à quiconque la permission d'exécuter le programme, de le copier, de le modifier, et d'en distribuer des versions modifiées - mais pas la permission d'ajouter des restrictions de son cru. C'est ainsi que les libertés cruciales qui définissent le logiciel libre sont garanties pour quiconque en possède une copie ; elles deviennent des droits inaliénables. »

— Richard Stallman

Copyleft

- « forte » ou « faible » ?
- Dans le cas du « copyleft faible », la licence attaché à un travail dérivé peut ne pas respecter le « copyleft »
- Dans le cas du « copyleft fort », tous travaux dérivés doit respecter le « copyleft »
- Une petite liste de licences avec cette différenciation :
 - GPL, Creative Commons License (pas toutes !) : forte
 - LGPL, Mozilla Public License : faible
 - BSD, X11 License, Apache License : non copyleft (licences permissives)

Copyright

- 3 catégories selon R. Stallman :
 - Travaux fonctionnels : les recettes, les manuels, les livres de cours, les dictionnaires, les encyclopédies, ... et les programmes informatiques
 - copier, modifier et redistribuer
 - Oeuvres visant à rendre compte de la pensée et des idées : mémoires, essais, articles scientifiques, ... objectif : communiquer ce qu'une personne pense, a vu ou croit
 - copier, redistribuer à but non lucratif et redistribuer commercialement sous copyright
 - Travaux esthétiques ou artistiques : romans, pièces de théâtres, jeux vidéos, ...
 - publication commerciale sous copyright

Les licences de logiciel libre

- Droit d'auteur
 - Les programmes d'ordinateurs sont régis par le droit d'auteur, le droit d'auteur accord un monopole, le droit d'interdire
 - Le droit d'auteur garantit qu'on ne peut :
 - Copier un programme pour le donner ou le vendre, (essayer de) le modifier, l'utiliser en dehors des clauses stipulées par sa licence
 - Le droit d'auteur n'interdit en revanche pas d'écrire un nouveau programme :
 - Aux fonctionnalités similaires, compatible au niveau des formats de communication et de données, intéropérable avec le programme original

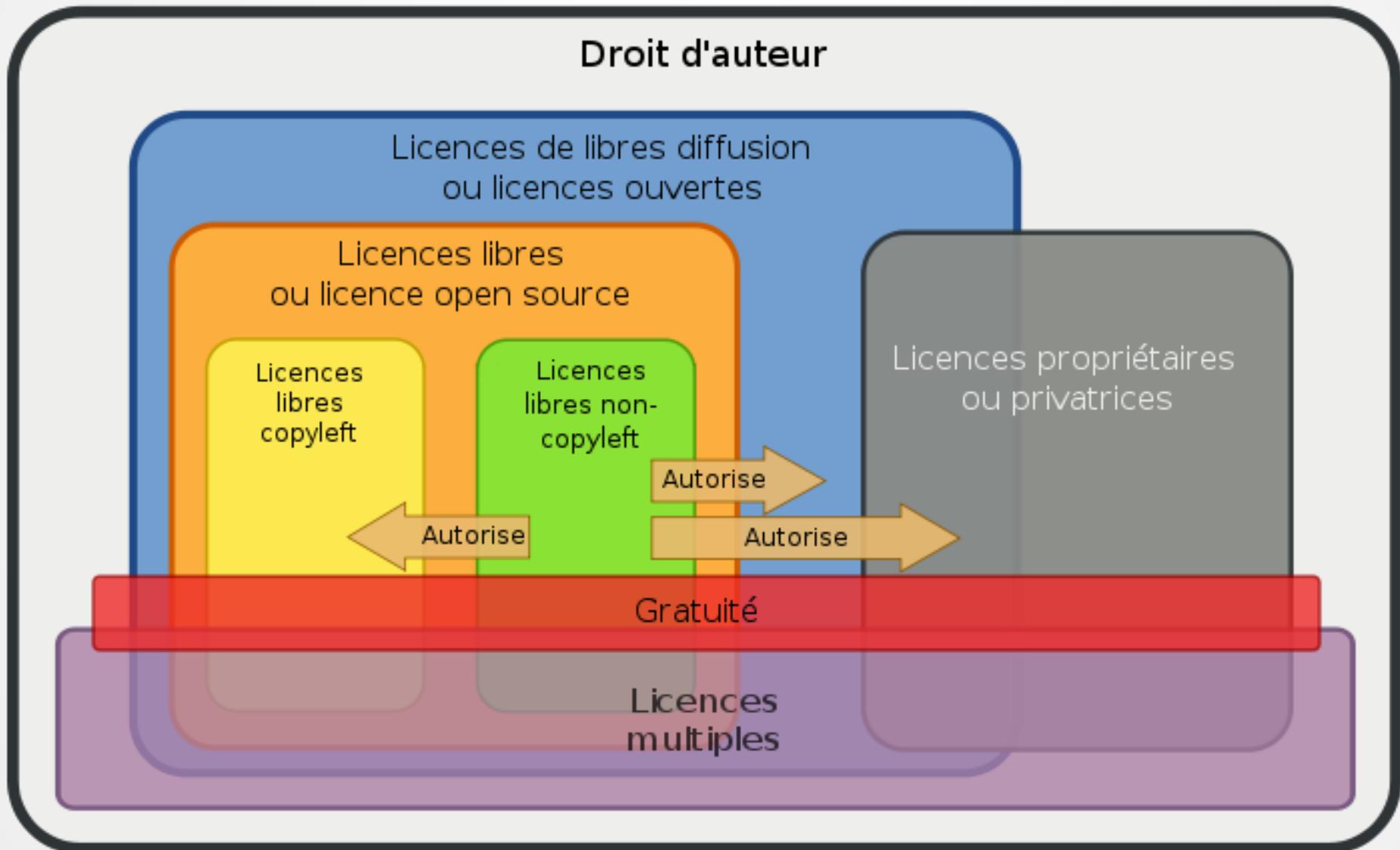
Les licences de logiciel libre

- Les licences d'utilisation déterminent les droits et devoirs des utilisateurs :
 - « Licence propriétaire » : réservation du programme
 - « Licence libre » : organisation de la diffusion du programme
- Les licences de logiciels libres garantissent les quatre libertés du logiciel et pour certaines garantissent la persistance ou hérédité des quatre libertés

Les licences de logiciel libre

- De nombreuses licences exotiques (lisez avant d'adopter)
- GNU GPL :
 - « *création d'un pot commun auquel chacun peut ajouter mais rien retirer* »
 - professeur Eben Moglen

En résumé



Une question humaine

Pourquoi existe-il des personnes qui font des logiciels libres ?

La réponse la plus simple et sans doute la plus juste est fournie par Eben Moglen, le co-auteur de la GPL avec Stallman. Pour Moglen, c'est

« juste une question humaine. Semblable à la raison pour laquelle Figaro chante, pour laquelle Mozart a écrit pour lui la musique qu'il chante, et pour laquelle nous construisons tous de nouveaux mots : parce que nous pouvons. L'Homo ludens rencontre l'Homo faber. La condition sociale de l'interconnexion globale que nous appelons l'Internet rend possible la créativité pour chacun d'entre nous dans des voies nouvelles, et que nous n'apercevions même pas en rêve. À moins que nous n'autorisions la "propriété" à interférer. »

Le rôle d'Internet et des réseaux



Effets de réseau

- Internet et les logiciels libres
- Architecture logicielle d'Internet : les logiciels libres et les standards ouverts :
 - Apache ...
 - Exim, sendmail ...
 - Sympa, mailman ...
 - PHP, Perl, python, ruby ...
 - Bind ...
 - INN ...
 - GNU/Linux, *BSD ...

Effets de réseau

- Internet la structure qui connecte :
 - au départ, diffusion difficile des logiciels libres
 - diffusion et développement en réseau - nombreux contributeurs, auto-organisation
 - loi des grands nombres : quelqu'un, quelque part, sait ou s'intéresse ... et souvent beaucoup de gens
 - coûts marginaux nuls : duplication, distribution
 - coopération rendue possible à grande échelle
 - tout le monde est connecté à tous sans intermédiaire
 - contrat social entre développeurs / utilisateurs
 - création du libre fondée sur l'utilité sociale
 - la création collaborative de ressources « libres » semble être un phénomène naturel sur Internet

Structures des communautés

- Communautés de développeurs
 - centres d'intérêts
 - contrôle qualité
 - dispersion géographique
- Communautés advocacy/politique
 - découpage géographique
 - historique glorieux
 - explosion récente
- Communautés d'utilisateurs
 - partout
 - diverses motivations
- Interactions entre les communautés

Communautés - développeurs

- Projets de développements :
 - Projet GNU (<http://www.gnu.org>)
 - Debian (<http://www.debian.org>)
 - Apache (<http://www.apache.org>)
 - LibreOffice.org (<http://www.libreoffice.org>)
 - ...
- Utilisation d'outils de développements (CVS/SVN/git, mailing liste, BTS...)
- Utilisation de forges (Savannah.gnu.org, gna.org, sourceforge.org, github.com)
- Référencement sur freshmeat.net
- Quelques projets regroupant des centaines (voir milliers) de contributeurs et très nombreux projets regroupant quelques contributeurs (voir un seul développeur)

Communautés d'activistes

- Free Software Foundation (www.fsf.org)
- Eurolinux / FFII (www.ffii.org)
- Open Source Initiative (www.opensource.org)
- Communauté extrêmement active en France :
 - APRIL
 - Framasoft
 - AFUL
 - ...

Communautés d'activistes

- Des victoires :
 - rejet de la directive brevets logiciels,
 - amendements à la loi DADVSI
 - migration des postes des députés français vers le logiciel libre...
- Des combats : OOXML/ODF/ISO...

Les Libertés

Une autre convergence

- Convergence entre éditeurs de logiciels propriétaires et majors de l'édition et des médias
- Principe de base : *« celui qui a développé ou rassemblé l'information devrait avoir le contrôle total de la façon dont vous l'utilisez »*
- Remise en cause des libertés individuelles, du libre choix, du respect à l'usage privé et à la vie privée
- DRM (contrôle de l'usage numérique), «informatique de confiance» ou déloyale, «bios tatoués», vente liée, brevets logiciels...

Libertés numériques

- Les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur
- La liberté informatique n'est pas plus importante que les libertés fondamentales, mais on a besoin de la liberté informatique pour maintenir les autres libertés
- Vous achetez un livre papier, vous disposez de libertés fondamentales :
 - vous pouvez le lire comme bon vous semble
 - vous pouvez le lire avec les lunettes de votre choix
 - « on » ne peut pas contrôler ces usages
- Vous achetez un DVD ou de la musique en ligne :
 - « on » vous impose de visualiser certaines pages (publicité...)
 - « on » vous impose le choix d'un lecteur multimédia
 - contrôle d'usage : (DRM) et leur protection juridique

Libertés numériques (2)

- Informer, sensibiliser, mobiliser
 - les élus, les décideurs
 - les enseignants, les formateurs
 - les citoyens ...
- Reprendre le contrôle de l'évolution législative et politique

Libertés numériques



« Si les gens savaient qu'il y a un DRM, ce que c'est et comment il fonctionne, nous aurions déjà échoué »

Peter Lee, cadre chez Disney

DRM/DADVSI

- DRM : « dispositifs de contrôle d'usage »
- Traité OMPI/DMCA/EUCD/DADVSI : protection juridique des DRM
- Une protection récursive : « *En quelque sorte, la technique doit venir protéger le droit, et on me dit, le droit doit venir protéger la technique* »
professeur Michel Vivant
- DADVSI :
 - loi mal préparée et examinée en urgence, « bug législatif ». Du jamais vu au niveau du lobbying pour une loi qui ne satisfait personne
 - insécurité juridique pour les citoyens et les développeurs
 - l'APRIL a déposé un recours devant le Conseil d'État
- Etude d'impact de la loi (article 52 de DADVSI), « Mission Olivennes » sur le téléchargement illicite, HADOPI en 2008

DRM next generation

- « Trusted computing » (ou informatique de confiance ou « informatique déloyale »)
« Tout élément non signé ou dont la signature n'est pas listée chez le tiers de confiance sera rejeté » + vidéo
- Contrôle à distance de votre ordinateur
- Chaque opération pourra exiger une permission explicite
- Nouvelles règles téléchargées automatiquement
- « Bios tatoué »

Liberté



Liberté



Brevets logiciels

- « Protection » d'une idée et non plus de l'expression d'une idée
- Brevets sur des "inventions que l'on peut mettre en oeuvre à l'aide d'un ordinateur" (en fait des règles abstraites enrobées en jargon informatique)
- Introduction d'une brevetabilité illimitée de toutes les idées y compris les méthodes d'organisation du travail, de l'éducation... entravant la libre circulation des idées, défavorisant les PME/PMI, etc.
- En contradiction avec la lettre comme avec l'esprit de la loi en vigueur.
Pratiques illégales de l'Office Européen des Brevets
- Diminution de l'innovation logicielle (conclusion études économiques)
- Arme de guerre économique contre les PME/PMI : « champ de mines »
- Directive européenne massivement rejetée en juillet 2005
- Mais ce n'est pas terminé



Vente liée - www.racketiciel.info

- La vente liée est le fait de se voir imposer, à l'achat d'un matériel informatique, une ou plusieurs licences logicielles
- Elle est interdite quand il n'est pas possible d'acheter le matériel et les licences logicielles séparément
- Pas de choix pour le consommateur
- Le problème d'affichage ne permet pas d'avoir les éléments de prix pour comparer
- Un frein très important pour l'adoption du logiciel libre par le grand public
- Pas de réactions réelles des institutions gouvernementales
- Des procès ont eu lieu pour obtenir des remboursements
- Émission « Service Public » de France Inter en février 2008 (avec l'April et l'UFC)
- Intervention de députés lors du projet de loi sur la consommation fin 2007. Luc Chatel nie le problème.

On veut
des ordinateurs
à poil !



« Une grande partie des fabricants proposent des ordinateurs nus ou avec le système d'exploitation Linux »

Luc-Marie Chatel, secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme

Libertés

- Informer, sensibiliser, mobiliser
 - les élus, les décideurs
 - les enseignants, les formateurs
 - les citoyens ...
- Reprendre le contrôle de l'évolution législative et politique

Le rôle des activistes

- Le rôle et les activités des associations du libre ont évolué
- Avant 2000 : principalement des activités de promotion
- A partir de 2000 : promotion et **défense** du logiciel libre
- Brevets logiciels, FUD Microsoft, EUCD, DADVSI
- Prise de conscience de l'importance de défendre nos libertés
- Agir sur l'évolution des systèmes légaux et politiques

Man loi

- De nombreuses « structures » informent, influencent... les décideurs politiques
- Les lobbies travaillent à temps plein : veille juridique et politique, rédaction de notes, influence...
- Méconnaissance des réalités technologiques lourde de conséquences
- Habitude des cercles de concertation restreint entre acteurs identifiés
- Le système légal est construit par les politiques, les juristes et ceux qui s'y intéressent

cat /dev/réseau | loi

- Le citoyen internaute s'invite dans le débat politique (TCE, brevets logiciels, DADVSI...)
- Modes publics d'appréhension des sujets et mode de concertation inadaptés et doivent donc être réformés
- Expertise importante apportée par le réseau
- Aller au delà de l'information : influencer sur la décision finale, sur le texte
- Problématique : faire porter nos propositions au niveau politique, législatif, normatif...

Mais encore ?

- Les politiques ont besoin d'acteurs identifiés et pérennes et « représentatifs » (« combien de divisions ? »)
- Nécessité d'avoir des personnes à temps plein sachant travailler avec les bénévoles et les experts du réseau pour catalyser les énergies et être un noeud de communication
- Actions orientées grand public et vigilance face aux menaces mais aussi aux opportunités
- Agir là où on est utile et où est notre pertinence
- Relais local aux actions nationales (politiques, presse, sensibilisation...) et vice-versa

Réutilisation

Le présent document est :
Copyright (c) 2008 APRIL
Copyright (c) 2014 ULCO

Auteurs : Frédéric Couchet (APRIL) et Eric Ramat (ULCO)

Permission vous est donnée de copier, distribuer et/ou modifier ce document selon les termes de la Licence GNU Free Documentation License, Version 1.1 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation ; sans section inaltérable, sans texte de première page de couverture, et sans texte de dernière page de couverture. Le texte de la GNU Free Documentation License est disponible à l'URL suivante : <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>
Le document peut également être diffusé sous les termes de la licence Art Libre (<http://www.artlibre.org>).